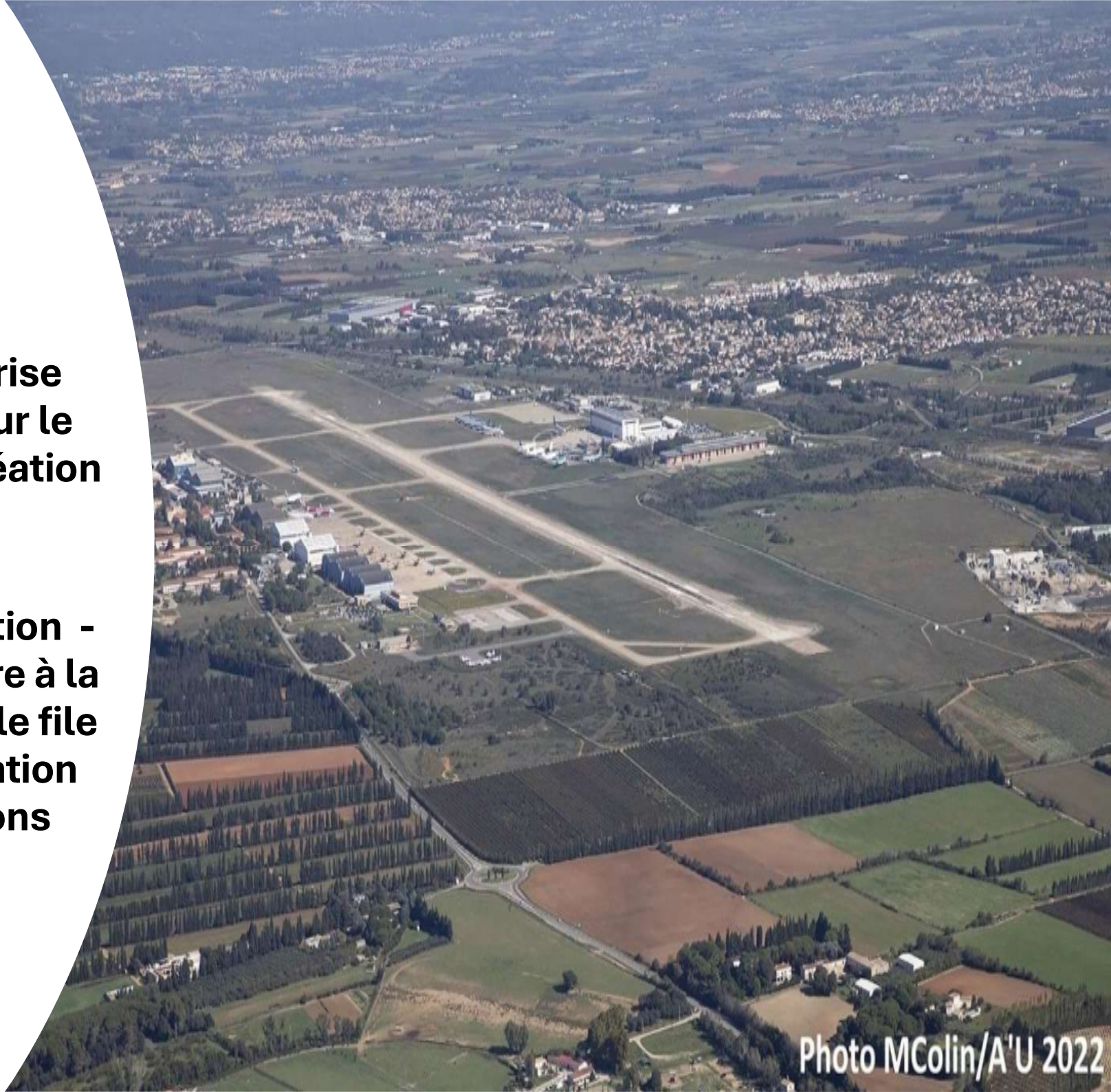


Signatures

**Convention de maîtrise
d'ouvrage unique pour le
décroisement et la création
des réseaux**

/

**Convention d'application -
participation financière à la
création d'une nouvelle file
de traitement à la station
d'épuration de Garons**



PREAMBULE

NIMES METROPOLE, PARTENAIRE DES ARMEES



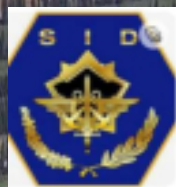
Nîmes Métropole a récemment renforcé ses liens avec les forces armées à travers plusieurs conventions, initiatives et actions et visant à soutenir les politiques de réserve opérationnelle, améliorer les conditions de vie des militaires et de leurs familles, tout favorisant l'engagement citoyen et la coopération avec les acteurs économiques locaux :



- 1. Signature d'une convention avec la Garde Nationale de soutien à la réserve opérationnelle (mars 2024)**
- 2. Convention de partenariat avec les armées, promotion de l'esprit de Défense, accompagnement des familles, l'engagement citoyen et connaissance des enjeux de la Défense (février 2025)**
- 3. "Rendez-vous Éco" intitulé "Armée et acteurs économiques, créons ensemble des synergies« (décembre 2024)**
- 4. Communication / promotion de la réserve en interne et externe**
- 5. Actions réserve au profit des régiments d'accueil**

Ces différentes initiatives témoignent de l'engagement de Nîmes Métropole à renforcer les liens avec les forces armées, à soutenir les militaires et leurs familles, et à favoriser des partenariats bénéfiques avec les acteurs économiques locaux.

Décroisement des réseaux de la zone aéroportuaire - Aéroport de Nîmes



➤ **Projet de territoire Nîmes éco-Métropole 2032 (approbation 15/05/23)**

- Axe 2 « Une agglomération dynamique et productive »
 - 2.1 « Structurer les filières économiques stratégiques »
 - 2.1.1. « **Développer la filière aéronautique**, résilience et sécurité civile : renforcer la plateforme aéroportuaire en développant l'activité de bord de piste, développer le pôle de Sécurité Civile et développer des secteurs d'activités complémentaires »

➤ Transfert du foncier à Nîmes Métropole

- En 2011, suite à la **dissolution de la BAN**, la plateforme aéroportuaire est affectée à titre principal au transport aérien et à la sécurité civile
- En 2016, est **créée la Base SC** dédiée aux bombardiers d'eau
- En février 2024, les 280 hectares de la plateforme (hors BSC) ont été **transférés** à Nîmes métropole
- En novembre 2025, les **20 ha** situés au sud intégreront la Zone d'Activité Aéroportuaire

➤ **Lancement d'un schéma d'aéroport / fin DSP déc. 2028**

- Le Schéma contribuera à définir un modèle économique de l'aéroport sur le long terme (20 / 40 ans)



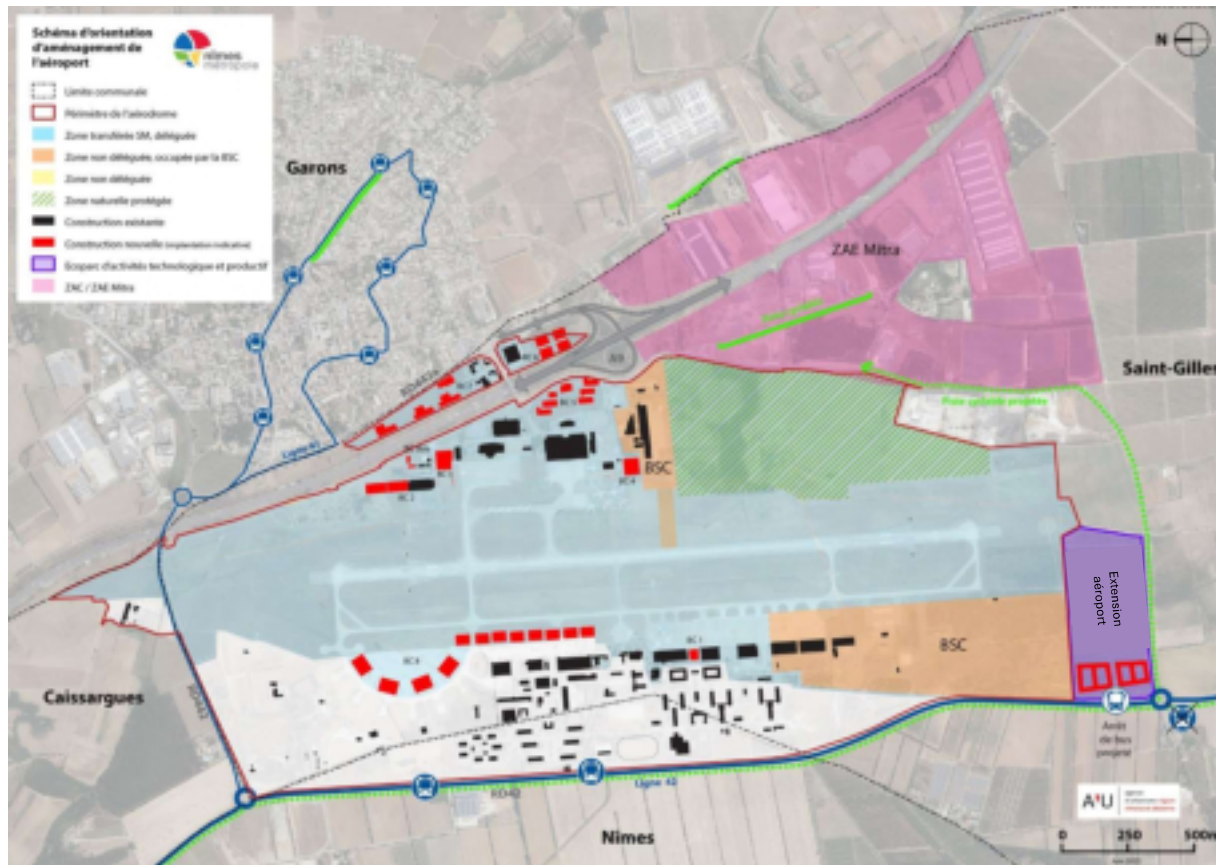
Le périmètre aéroportuaire après le transfert de propriété signé le 29 février 2024



31,5 ha transférés

L'emprise aéronautique de Nîmes totalise 240 hectares
Piste de 2400m / Proximité immédiate A54 et A9 / Centre-ville à 10min
Zone d'activité Mitra à proximité

Schéma d'Aménagement et de Développement de l'Aéroport : planification stratégique pour l'Aéroport



- Créer les **conditions indispensables pour le fonctionnement et le développement** de la plateforme et de ses acteurs publics et privés à court, moyen, long terme.
- Pour construire un écosystème aéronautique cohérent, dynamique et durable axé sur l'économie aéro-industrielle, la filière résilience / sécurité civile, l'innovation et le transport de passagers
- **Anticiper l'avenir de manière collégiale** à travers un Schéma de Composition Générale
- Et établir une vision partagée de l'avenir de la plateforme aéroportuaire à travers un projet d'ensemble

Un enjeu indirect avec la **future DSP** (2029) : nouvel équilibre entre gestion déléguée et service public.

Les obligations fixées dans l'acte de transfert du 29/02/2024:



- Séparation totale des réseaux,
- Indépendance des responsabilités de chacune des parties dans son emprise.



Des obligations qui se traduisent par :

- Séparation de l'alimentation des réseaux électriques desservant le courant fort et secouru,
- La production et la distribution d'eau à usage potable,
- Le réseau de collecte des eaux usées ainsi que leur traitement,
- La mise aux normes de la défense incendie des parties civiles de la zone aéroportuaire,
- L'ajustement les clôtures séparatives des nouvelles zones.

Décroisement des réseaux

Principes techniques

Post-opération

Actuellement, l'**alimentation électrique** de la partie Ouest aéroportuaire est assurée par 1 seule boucle « Armée ». La partie Est est alimentée par le réseau ENEDIS.

- Chaque entité sera équipée de **sa propre alimentation**, soit 3 alimentations/boucles indépendantes pour la totalité de la zone aéroportuaire.

Actuellement, la fourniture d'**eau potable** à usage domestique pour la partie Ouest de la zone aéroportuaire est assurée par les infrastructures réseaux et forage privés de l'armée (*la partie Est est alimentée via le réseau AEP*).

- La partie civile de la zone Ouest (2 entités **NM + BSC Ouest**) sera desservie par le réseau public d'adduction d'eau potable.
- La partie **militaire conserve** son dispositif d'alimentation en eau.

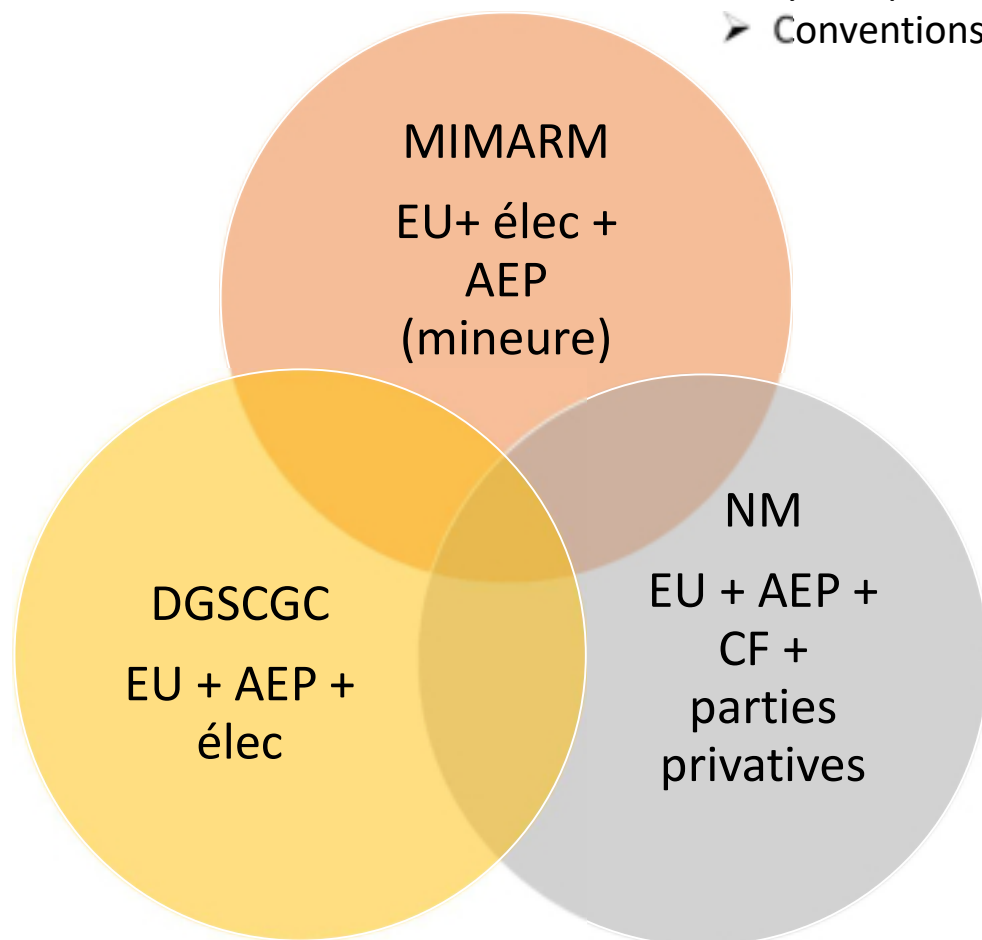
Actuellement, la collecte et le traitement des **eaux usées** de la partie Ouest de la zone aéroportuaire, sont assurés par les infrastructures privées de l'armée : réseaux et station de traitement (*la partie Est collectée vers un dispositif privé*).

- La partie Ouest de la zone aéroportuaire (3 entités NM + BSC Ouest + BDD) sera desservie par un réseau public de collecte des eaux usées et acheminée vers la **station d'épuration (nouvelle file n°2) de Garons**.

Décroisement des réseaux

Nîmes Métropole sera **maître d'ouvrage unique** pour l'ensemble des domaines techniques eau + assainissement + alimentation électrique de l'opération élargie aux périmètres privés et publics impactés par le décroisement, avec le coût est répercuté sur les parties selon un principe d'appels de fonds.

- totalité des travaux directs et indirects, y compris dans certaines parties privatives militaires et sécurité civile
 - Conventions d'application en cours



Coût global de l'opération de décroisement des réseaux

/ clés de répartition - transfert

TOTAL : 23 807 680, 51 €HT

Part NM : 17 830 017,80 €HT

Part MINARM : 4 185 452,83 €HT

Part DGSCGC : 1 792 209,88 €HT

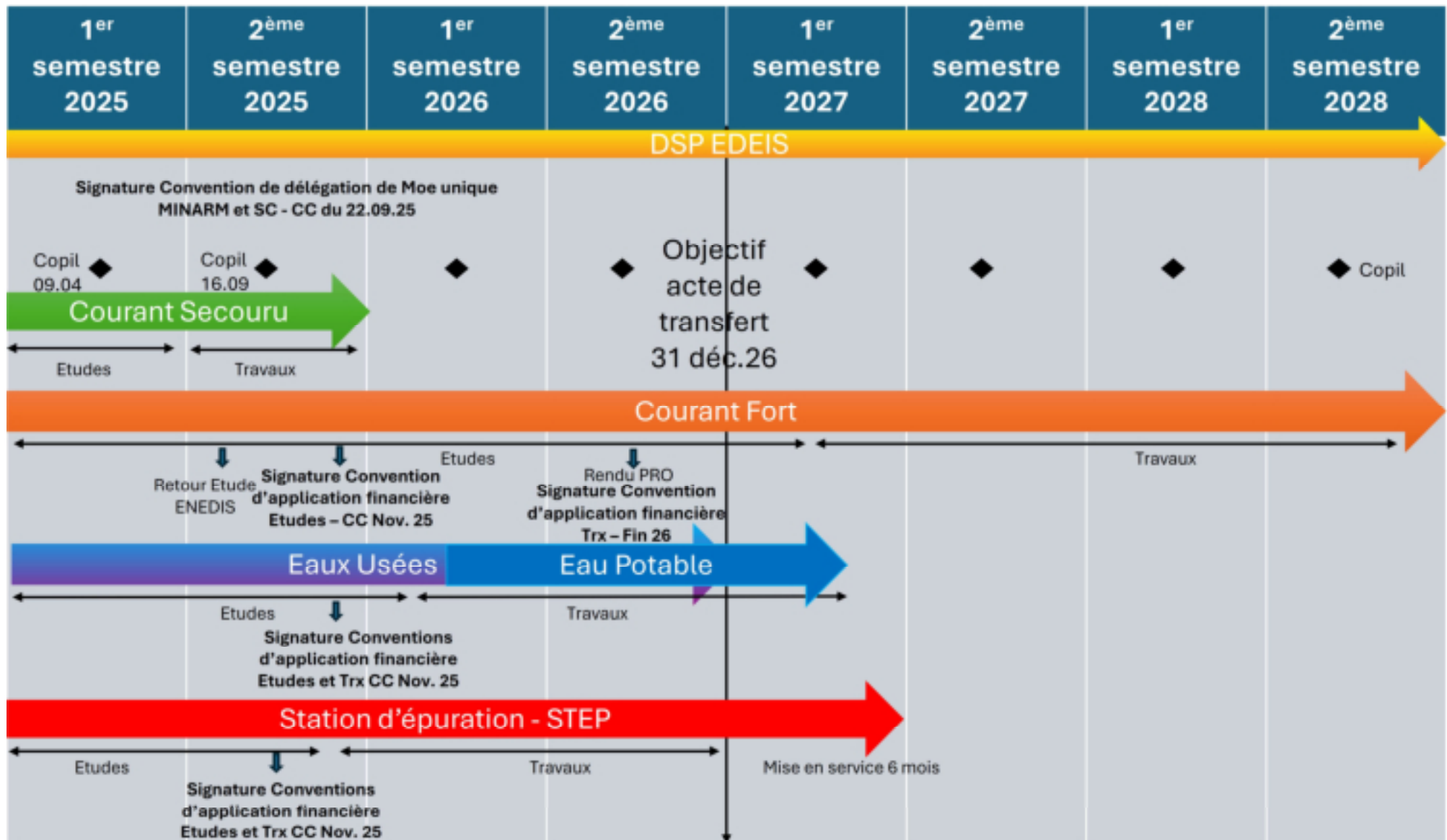
dont sur parties privatives :

MINARM : 526 530,38 €HT

DGSCGC : 235 620,38 €HT

Décroissement des réseaux

Synthèse de grands jalons et étapes & dates clés : Pré Planning général recalé des opérations



Prochaines étapes clés :

- Inscription au conseil communautaire du 04 novembre 2025
 - ✓ Convention d'application pour la participation financière aux réseaux humides
- Inscription au conseil communautaire du 15 décembre 2025
 - ✓ Convention d'application pour la participation financière pour l'alimentation électrique
- Commande des travaux de renforcement à ENEDIS
- Marché MOE courant fort et secouru

A la signature

- Conventions de maîtrise d'ouvrage unique déléguée pour les réseaux et son échéancier prévisionnel
- Conventions d'application pour la participation financière à la STEU de Garons et son échéancier prévisionnel

Signatures

**Convention de maîtrise
d'ouvrage unique pour le
décroisement et la création
des réseaux**

/

**Convention d'application -
participation financière à la
création d'une nouvelle file
de traitement à la station
d'épuration de Garons**